

Finances : Compte financier unique
Budget principal 2025**Note de synthèse** (L2121-12 CGCT)

En préalable, les membres du conseil syndical sont informés que le PETR est passé au compte financier unique [CFU] à compter de l'exercice 2025 (en remplacement du compte administratif + compte de gestion).

Pour le vote du CFU, le Conseil devra élire un président de séance, autre que l'ordonnateur, pour diriger les débats.

Le CFU fait apparaître les résultats suivants :

	Reprise N-1	Exécution 2025	Restes à réaliser	Résultat
Investissement	71 318.83 €	- 7 687.09 €	- 96 482.40 €	- 32 850.66 €
Fonctionnement	46 398 €	25 082.36 €	/	71 480.36 €
TOTAL	117 716.83 €	17 395.27 €	- 96 482.40 €	38 629.70 €

Le détail de ces résultats est présenté dans la note jointe. Cette dernière sera annexée au compte administratif et publiée sur le site du PETR, conformément à l'article L 2313-1 du CGCT.

Le projet de CFU, intégrant notamment l'ensemble des annexes, est consultable sur simple demande auprès du président. Ces dernières seront tenues à disposition en séance.

Consécutivement à l'examen du CFU, tenant compte des résultats, il sera proposé l'affectation suivante du résultat :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 32 850.66 €
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 38 629.70 €

Annexes :

- Projet de délibération
- Présentation brève et synthétique du CFU (L2313-1 CGCT)
- Extraits CFU

Présentation brève et synthétique
Compte financier unique - budget principal 2025

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le PETR du Pays de Brie et Champagne. Elle est disponible sur le site internet du PETR.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général du PETR.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir les écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Le PETR ne gère pas de budgets annexes.

NB : l'ensemble des montants présentés dans la note sont arrondis à l'euro près. Le compte financier unique fait apparaître les montants exacts.

Synthèse : les réalisations budgétaires 2025

Le compte financier unique fait apparaître les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution (A)
Investissement	251 135.58 €	243 448.49 €	- 7 687.09 €
Fonctionnement	400 589 €	425 671.36 €	25 082.36 €
TOTAL	651 724.58 €	669 119.85 €	17 395.27 €

Par ailleurs, l'état des restes à réaliser (engagements pris non soldés sur l'exercice) fait apparaître :

	Dépenses	Recettes	RaR (B)
Investissement	180 890 €	84 407.60 €	- 96 482.40 €
Fonctionnement	/	/	/
TOTAL	180 890 €	84 407.60 €	- 96 482.40 €

Ce qui amène à un résultat cumulé de :

	Reprise N-1 (C)	Résultat (A+B+C)
Investissement	71 318.83 €	- 32 850.66 €
Fonctionnement	46 398 €	71 480.36 €
TOTAL	117 716.83 €	38 629.70 €

Ainsi il sera proposé au conseil syndical une affectation du résultat comme suit :

- Excédent de fonctionnement capitalisé (R 1068) : 32 850.66 €
- Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 38 629.70 €

Les parties suivantes présentent le détail des sections et soulignent les éléments de contexte explicatifs des résultats.

Annexe environnementale : L'article 191 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 a introduit une nouvelle annexe au compte financier unique (CFU), afin de mesurer l'impact des budgets locaux sur la transition écologique.

Cet état présente les dépenses d'investissement de la collectivité qui, au sein du budget contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France précisés par le droit de l'Union Européenne, à savoir :

- axe 1 : atténuation du changement climatique ;
- axe 2 : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;
- axe 3 : gestion des ressources en eau ;
- axe 4 : transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;
- axe 5 : prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;
- axe 6 : préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

Pour l'exercice 2025, doivent être analysées les dépenses réelles d'investissement (153 209 €), relativement aux axes 1 et 6 uniquement. La présentation synthétisée pour le PETR est la suivante :

Type de dépense	Favorables	Mixtes ¹	Défavorables	Neutres	Non cotées
Subventions d'investissement versées	0 €	39 611 €	0 €	66 586 €	/
Autres immobilisations incorporelles	47 012.58 €	0 €	0 €	0 €	/
Autres items	Le PETR n'est pas concerné par les autres items en 2025.				

¹ Une dépense « mixte » est favorable sur un axe et défavorable ou neutre sur un autre axe.

La section d'investissement

Dépenses

Opération		Crédits ouverts	Réalisations	RaR
2017001	FCI OPAH 2017	100 064 €	36 752 €	12 637 €
2020001	SCoT	49 580 €	47 012 €	2 544 €
2022001	Aide locale OPAH 2023	415 923 €	69 445 €	165 709 €
2024001	Equipements	0 €	0 €	/
<i>Total opérations réelles</i>		<i>565 567 €</i>	<i>153 209 €</i>	<i>180 890 €</i>
040	Opé. Ordre transf. sections	97 926 €	97 926 €	
<i>Total opérations d'ordre</i>		<i>97 926 €</i>	<i>97 926 €</i>	
TOTAL		663 493 €	251 135 €	180 890 €

Concernant les réalisations des différentes opérations inscrites au budget :

- 2017001 : Aides aux travaux attribuées dans le cadre de l'OPAH 2017-2022. Les crédits ouverts correspondent aux subventions attribuées jusqu'en 2022 pour des projets pour lesquels les propriétaires n'ont pas encore réalisé les travaux (ils bénéficient d'un délai de 3 ans, prorogeable 2 ans). A la clôture de l'exercice, un certain nombre de dossiers restent encore à solder, les crédits sont donc reportés en restes à réaliser, ou annulés lorsque l'accord n'est plus valable (dépassement du délai ou abandon du projet). A ce titre, 6 300 € ont été annulés en cours d'exercice pour alimenter les virements de crédits nécessaires à la DM n°1.
- 2020001 : Elaboration du SCoT. L'étude s'est poursuivie sur l'année 2025 avec une approbation le 17 décembre 2025. Cette opération, initialement votée à 38 280 €, a fait l'objet d'un abondement complémentaire (11 300 €) via la DM n°1, pour intégrer les coûts d'enquête publique plus conséquents qu'estimés. Les coûts résiduels de l'étude sont intégrés en restes à réaliser et devraient être soldés au 1^{er} trimestre 2026.
- 2022002 : Aide aux travaux attribuées dans le cadre de l'OPAH 2023-2026. Les crédits ouverts correspondaient à la capacité de soutien possible de projets validés en 2025 ainsi qu'au paiement des subventions validées mais non versées des années 2023 et 2024. Dans la même logique de délais de réalisation que l'opération 2017001, les réalisations correspondent aux subventions versées après travaux et les restes à réaliser aux subventions accordées mais non encore liquidées.
En raison de la fin d'opération (9 janvier 2026), il sera proposé au vote du budget 2026, l'inscription de crédits permettant de couvrir les dossiers déposés mais non encore inscrits, et non un report général de la capacité d'engagement non consommée comme les exercices précédents.
- 2025001 : Equipement. Les besoins en mobilier et informatique du PETR n'ont pas nécessité de mobiliser des crédits en 2025. Ainsi, l'opération initialement portée à 5000 € au budget primitif a été ajustée à 0, pour alimenter les virements de crédits nécessaires à la DM n°1.
- OPFL : (97 926 €) Dans les opérations financières sont inscrits les crédits nécessaires aux amortissements des subventions perçues et à la neutralisation des amortissements dans les conditions prévues par la délibération du conseil syndical.

Recettes

Opération		Crédits ouverts	Réalisations	RaR
13	Subventions	166 121 €	0 €	84 407 €
10	Dotations, divers et réserves	144 228 €	144 228 €	/
<i>Total recettes réelles</i>		<i>310 349 €</i>	<i>144 228 €</i>	<i>84 407 €</i>
021	Virement de fonct.	182 605 €	/	
040	Opé. Ordre transf. sections	99 220 €	99 220 €	
<i>Total opérations d'ordre</i>		<i>281 825 €</i>	<i>99 220 €</i>	
TOTAL		592 174 €	243 448 €	84 407 €

Sur le volet recettes :

- Les subventions proviennent de la participation régionale à l'aide aux travaux dans le cadre de l'OPAH. Les crédits ouverts correspondent au montant maximum mobilisable au regard de la capacité d'engagement et de paiement annuel du PETR. Néanmoins les versements de la Région n'interviennent qu'à hauteur des dossiers réellement liquidés. Ainsi, une sous-réalisation en dépenses entraîne une sous-réalisation en recettes.

Les restes à réaliser comprennent la part régionale sur les subventions accordées mais non encore liquidées.

- Le chapitre 10 retrace :
 - Le Fonds de compensation de la TVA à hauteur de 2 964 €
 - L'affectation du résultat de l'exercice N-1 pour 141 264 €

Les opérations d'ordre retracent les écritures liées aux amortissements, principalement des subventions versées en 2024.

La section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre		Crédits ouverts	Réalisations	RaR
011	Charges générales	212 540 €	87 672 €	/
012	Charges de personnel	209 000 €	206 974 €	/
65	Autres charges courantes	8 512 €	6 723 €	/
<i>Total opérations réelles</i>		<i>430 052 €</i>	<i>301 369 €</i>	<i>/</i>
023	Virement à l'investissement	182 605 €		
042	Opé. Ordre transf. sections	99 220 €	99 220 €	
<i>Total opérations d'ordre</i>		<i>281 825 €</i>	<i>99 220 €</i>	
TOTAL		717 877 €	400 589 €	/

Les principaux éléments à souligner sur l'exécution de la section de fonctionnement :

- Chapitre 011 : Charges à caractères général. La sous-réalisation provient principalement d'un accompagnement des propriétaires dans le cadre de l'OPAH bien inférieur aux prévisions (marché à hauteur de 136 000 € avec une réalisation à hauteur de 46 700 €). Une dépense de 13 500 € pour le service de la Maison de l'Habitat est également imputée sur ce chapitre. Les autres coûts correspondent aux déplacements liés aux missions (5 200 €), aux frais résiduels de l'élaboration du PCAET, et au fonctionnement courant de la structure (20 000 €), hors logiciels imputés au chapitre 65.

Également, la participation au fonctionnement de la Maison de l'Habitat (12 000 €) n'a pas été versée en 2024, dans l'attente des éléments récapitulatifs venant consolider le montant dû. Cet élément devra être inscrit en nouveaux crédits 2026.

- Chapitre 012 : Charges de personnel : le budget a été établi sur la base de 4 ETP ainsi que du remboursement de la part « frais salariaux » des agents de la Maison de l'Habitat, mutualisés dans le cadre d'une entente intercommunale. La réalisation est conforme.
- Chapitre 65 : Ce chapitre comprend des charges diverses : frais de déplacements des élus, frais d'utilisation de logiciels /informatique en nuage (6 150 €) et les arrondis PAS. Il est précisé que les élus du PETR ne sont pas indemnisés pour l'exercice de leurs fonctions.

Recettes

Chapitre		Crédits ouverts	Réalisations	RaR
74	Dotations et participations	567 553 €	327 316 €	/
75	Autres produits courants	/	1 €	
77	Produits spécifiques	/	429 €	/
<i>Total opérations réelles</i>		567 533 €	327 745 €	/
042	Opé. Ordre transf. sections	97 926 €	97 926 €	
<i>Total opérations d'ordre</i>		97 926 €	97 926 €	
TOTAL		711 877 €	425 671 €	/

Les recettes de la section de fonctionnement reposent principalement sur les subventions des projets conduits par le PETR, et sont donc corrélées à la sous-réalisation des dépenses.

Il est néanmoins à noter :

- L'absence d'attribution des subventions LEADER 2023 relatives au fonctionnement du GAL pour les années 2023, 2024 et 2025, ainsi que pour la médiation numérique pour la même période. Ce retard pris par l'Autorité de gestion empêche la comptabilisation de ces sommes, qui s'élèvent à près de 140 000 €.
- Une subvention de 32 000 € de la Région Grand Est, non inscrite au BP et attribuée en 2025, au titre d'un dispositif de soutien à l'ingénierie des PETR voté en cours d'année.
- Les cotisations des EPCI, ont été appelées à hauteur de 5.70 € sur les 7.20 € validés dans le budget primitif, pour s'ajuster à la réalité des dépenses engagées.
- Le chapitre 77 comptabilise une opération exceptionnelle liée au reversement d'un trop perçu versé au titre d'une cotisation provisionnelle d'assurance.

Informations diverses

Le PETR ne gère pas de fiscalité propre.

Le PETR n'a pas d'emprunts en cours.

Le CFU est voté avant le budget, ainsi il sera possible d'intégrer les résultats aux prévisions de l'exercice 2026. Cette mécanique permet notamment d'ajuster les appels de cotisation des EPCI au plus juste en réinjectant les sommes disponibles à la fin de l'exercice.

Précision :

Les opérations dites « réelles » sont les opérations qui ont un impact direct sur la trésorerie ; il s'agit d'encaissements et de décaissements effectifs. Les opérations dites « d'ordre » (ex : amortissements), qui contribuent néanmoins à équilibrer les budgets, n'ont pas de conséquence sur la trésorerie, elles ne représentent que des jeux d'écriture :

- . Elles ne donnent lieu ni à encaissement, ni à décaissement
- . Elles sont retracées en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement
- . Elles sont équilibrées.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	592 174,17	665 479,00	1 257 653,17
	Recettes réalisées (1)	B	243 448,49	425 671,36	669 119,85
	Restes à réaliser	C	84 407,60	0,00	84 407,60
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	663 493,00	711 877,00	1 375 370,00
	Dépenses réalisées (1)	E	251 135,58	400 589,00	651 724,58
	Restes à réaliser	F	180 890,00	0,00	180 890,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-7 687,09	25 082,36	17 395,27
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	71 318,83	46 398,00	117 716,83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	63 631,74	71 480,36	135 112,10
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-96 482,40	0,00	-96 482,40
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-32 850,66	71 480,36	38 629,70

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	565 567,00	153 209,58	27,09	180 890,00
Total des dépenses d'équipement		565 567,00	153 209,58	27,09	180 890,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		565 567,00	153 209,58	27,09	180 890,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	97 926,00	97 926,00	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		97 926,00	97 926,00	100,00	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		663 493,00	251 135,58	37,85	180 890,00
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		663 493,00	251 135,58		180 890,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	166 121,00	0,00	0,00	84 407,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	144 228,17	144 228,51	100,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		310 349,17	144 228,51	46,47	84 407,60
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	182 605,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	99 220,00	99 219,98	100,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		281 825,00	99 219,98	35,21	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		592 174,17	243 448,49	41,11	84 407,60
001 Solde d'exécution positif reporté		71 318,83	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de la section d'investissement		663 493,00	243 448,49	36,24	84 407,60

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2017001(1)
LIBELLE : Fonds Commun d'Intervention OPAH

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		100 064,00	A 36 752,00	36,73	12 637,00	B 36 752,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	100 064,00	36 752,00	36,73	12 637,00	36 752,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	100 064,00	36 752,00		12 637,00	36 752,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		49 556,00	0,00	0,00	21 068,60	0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	49 556,00	0,00	0,00	21 068,60	0,00
1312	Subv. transf. Régions	49 556,00	0,00		21 068,60	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-36 752,00	D - B	-36 752,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2020001(1)
LIBELLE : SCoT

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		49 580,00	47 012,58	94,82	2 544,00	47 012,58
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	49 580,00	47 012,58	94,82	2 544,00	47 012,58
202	Frais réalisation documents urbanisme	49 580,00	47 012,58		2 544,00	47 012,58
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		23 980,00	0,00	0,00	23 980,00	0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	23 980,00	0,00	0,00	23 980,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	23 980,00	0,00		23 980,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-47 012,58	D - B	-47 012,58

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 2022002(1)
LIBELLE : OPAH 2022 - Aide Locale

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Chap./ art. (2)	Libellé	Prévisions (a)	Réalizations Mandats émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
DEPENSES		415 923,00	69 445,00	16,70	165 709,00	69 445,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	415 923,00	69 445,00	16,70	165 709,00	69 445,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	415 923,00	69 445,00		165 709,00	69 445,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

		Eléments afférents à l'exercice				Pour mémoire
Recettes (répartition) (pour information)	Libellé	Prévisions (a)	Réalisations Titres émis (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31/12 (3)	Cumul des réalisations (4)
TOTAL RECETTES AFFECTEES (5)		92 585,00	0,00	0,00	39 359,00	0,00
Total chapitre 13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	92 585,00	0,00	0,00	39 359,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	92 585,00	0,00		39 359,00	0,00
Total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total chapitre 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde du financement (7)	Pour l'exercice		En cumulé	
Recettes – Dépenses	C - A	-69 445,00	D - B	-69 445,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(4) Réalisations antérieures + réalisations de l'exercice.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Sauf 165, 166 et 16449.

(7) Indiquer le signe algébrique.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	212 540,00	63 485,07	24 187,30	87 672,37	41,25	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	209 000,00	197 666,04	9 308,08	206 974,12	99,03	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	8 512,00	6 722,53	0,00	6 722,53	78,98	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		430 052,00	267 873,64	33 495,38	301 369,02	70,08	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		430 052,00	267 873,64	33 495,38	301 369,02	70,08	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	182 605,00					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	99 220,00	99 219,98	0,00	99 219,98	100,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		281 825,00	99 219,98	0,00	99 219,98	35,21	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		711 877,00	367 093,62	33 495,38	400 589,00	56,27	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		711 877,00	367 093,62	33 495,38	400 589,00		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	567 553,00	264 733,45	62 582,00	327 315,45	57,67	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,71	0,00	0,71	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		567 553,00	264 734,16	62 582,00	327 316,16	57,67	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	429,20	0,00	429,20	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		567 553,00	265 163,36	62 582,00	327 745,36	57,75	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	97 926,00	97 926,00	0,00	97 926,00	100,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre (3)		97 926,00	97 926,00	0,00	97 926,00	100,00	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		665 479,00	363 089,36	62 582,00	425 671,36	63,96	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		46 398,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		711 877,00	363 089,36	62 582,00	425 671,36		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040